

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
VILLE DE COMMERCY  
PROCÈS VERBAL  
SÉANCE DU LUNDI 6 NOVEMBRE 2023  
PL/NC**

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le

ID : 055-215501222-20231115-23\_132-DE

**Objet : Cession de la parcelle ZL 117 "Les Remises"  
N° : DCM2023/132**

**PUBLIÉE LE : 13/11/23**

L'an deux mille vingt trois, le **lundi six novembre à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 27 octobre 2023.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Jean-Philippe VAUTRIN, Martine MARCHAND, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GÉNART, Gérald CAHU

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Laetitia SACCHIERO, Benoît REYRE, Philippe ROCHAT, Olivier LEMOINE, Florent CARÉ, Claude LAURENT, Annette DABIT, Martine JONVILLE, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Gérard LANDO, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT, Jean-Benoît JANNOT, Céline ÉTIENNE.

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

Mesdames :

Sandrine KIEFER qui donne pouvoir à Benoit REYRE  
Nelly LOMBARD qui donne pouvoir à Martine JONVILLE  
Laila AHADDAR qui donne pouvoir à Florent CARÉ  
Suzel RICHARD qui donne pouvoir à Martine MARCHAND  
Liliane BOUROTTE qui donne pouvoir à Olivier LEMOINE

**ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Monsieur Edmond GUILLERY et Madame Jessica LEROY

**Conseillers en exercice : Présents : 22 - Absents : 2 – Pouvoirs : 5 - Votants : 27**

**Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2241-1 ;*

*Vu l'avis des services des domaines en date du 21 février 2023 ;*

*Vu les avis rendus par le Bureau municipal et la commission ;*

*Considérant que la ville est propriétaire de ladite parcelle cadastrée ZL 117 sise « Les Remises » depuis mars 2022 ;*

*Considérant la volonté d'achat de Madame Sélène PARFAIT de la parcelle ZL 117, d'une superficie de 5 740 m<sup>2</sup> estimée au prix de 4 075€ HT ;*

*Considérant les avis favorables émis par le Bureau municipal et les commissions sur la vente en totalité de ladite parcelle à Madame PARFAIT, le 3 juillet 2023, le 5 septembre 2023 et le 18 octobre 2023 ;*

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la vente de la parcelle ZL 117 d'une superficie de 5 740 m<sup>2</sup> au profit de Madame PARFAIT Sélène, domiciliée 11 bis chemin de Bussy à COMMERCY (55200), au prix de 4 075 € HT ;
- **DE DIRE** que l'ensemble des frais d'acte et de publication au service de la Publicité Foncière (le cas échéant) sera pris en charge par l'acquéreur ; la transaction sera conclue par acte notarié par l'office SCP DROUIN et PAUL sise 23 rue des Capucins à COMMERCY (55200) ;
- **DE DIRE** que si des frais de bornage sont à prévoir, ils seront à la charge du futur acquéreur ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Conseil municipal décide,

- **D'APPROUVER** la vente de la parcelle ZL 117 d'une superficie de 5 740 m<sup>2</sup> au profit de Madame PARFAIT Sélène, domiciliée 11 bis chemin de Bussy à COMMERCY (55200), au prix de 4 075 € HT ;
- **DE DIRE** que l'ensemble des frais d'acte et de publication au service de la Publicité Foncière (le cas échéant) sera pris en charge par l'acquéreur ; la transaction sera conclue par acte notarié par l'office SCP DROUIN et PAUL sise 23 rue des Capucins à COMMERCY (55200) ;
- **DE DIRE** que si des frais de bornage sont à prévoir, ils seront à la charge du futur acquéreur ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Maire

Jérôme LEFÈVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification**